

**Arrêté du 04 janvier 2022**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor**

**NOR : JUSF2200261A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 13 septembre 2021 de Madame Nadine ROLLAND, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, demandant la nomination de Madame Mihaela IVAN en tant que régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 15 décembre 2021 de Madame Mihaela IVAN, valant acceptation du poste de régisseuse d'avances et de recettes ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Mihaela IVAN est nommée régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, à compter du 13 janvier 2022.

## Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 30 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Madame Mihaela IVAN est fixé à 3 800 €.

## Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 4 janvier 2022

Le chef du bureau de la synthèse

  
Nizar AZOUZ